



**RÉEXPÉDITION TEMPORAIRE / GARDE DU
COURRIER / ABONNEMENT MOBILITÉ :
Votre courrier là où vous le souhaitez**

MAI 2019

Votre entreprise ferme temporairement et vous souhaitez continuer à recevoir votre courrier ?

_____ **Et si...** _____

Votre courrier pouvait vous suivre?

LES SOLUTIONS



Pour transférer votre courrier temporairement, vers une autre adresse en France ou à l'étranger



Réexpédition

temporaire



Réexpédition

temporaire internationale

COMMENT CA MARCHE?

Tous les objets adressés à votre entreprise (jusqu'à 2 KG pour l'internationale) **sont réexpédiés pendant la durée du contrat en service prioritaire***: courriers ordinaires ou recommandés, Ecopli, presse, colis (hors international), courrier publicitaire**, catalogues.

Réexpédition quotidienne, au fil des courriers réceptionnés en lettre prioritaire*

Un délai de 5 à 10 jours ouvrables est nécessaire à la mise en œuvre du service de réexpédition

Vous pouvez choisir librement la date de début et de fin de votre contrat (durée comprise entre 15 jours et 12 mois) **et l'interrompre à tout moment.**
Sa prolongation nécessite la souscription d'un nouveau contrat.

Souscription en bureau de poste ou en ligne :
<https://pro.boutique.laposte.fr/reexpedition-garde-de-courrier>

* délai indicatif

** uniquement réexpédition du courrier publicitaire adressé, à l'international

Vous vous absentez temporairement et souhaitez faire garder votre courrier?



La Poste garde votre
courrier en votre absence

Garde du courrier

- Vous évitez de signaler votre absence par une boîte aux lettres qui déborde
- Votre courrier est en lieu sûr. La Poste se charge de conserver : courriers ordinaires, courriers recommandés (conservés 15 jours), presse, courriers publicitaires et catalogues
- Votre courrier vous est remis le 1er jour ouvrable suivant la date de fin de votre contrat
- Vous avez aussi la possibilité de le récupérer plus tôt, ce qui met fin à votre contrat



Vous vous absentez régulièrement?



Pour une réexpédition
ou garde du courrier
illimitée pendant 1 an

Pratique

Vous ne payez qu'une fois
pour tous vos contrats de
l'année

**Sur les mêmes conditions
que la réexpédition
temporaire ou la garde du
courrier**

Economique

Avec votre abonnement, vous
pouvez souscrire à autant de
contrats de réexpédition
temporaire ou de garde que
vous souhaitez.

Valable pendant 1 an

Autant que vous le souhaitez

DES SOLUTIONS POUR REpondre A VOS BESOINS



REACTIVITE

Maintenez la réactivité et la qualité de gestion de votre activité et de vos clients en n'accumulant pas de retard dans votre correspondance avec vos clients.



ORGANISATIONNEL

Optimisez l'organisation de votre entreprise en faisant acheminer à nouveau votre courrier à votre adresse habituelle.



GAIN DE TEMPS

Gagnez en temps et en souplesse en contractualisant ce service quand vous le souhaitez grâce à la souscription en ligne.

MERCI

ANNEXES

Annexes PRÉCISIONS

NATIONALE ET INTERNATIONNALE

NATIONALE

Sont exclus du service : envois avec valeur déclarée, marchandises avec ou sans valeur marchande, Postréponse en retour et publicités non adressées, colis.

Dans le cadre de contrats souscrits au départ des DOM, de Saint Martin, de Saint Barthélémy ou de Saint Pierre et Miquelon vers la France métropolitaine, ou au départ de France Métropolitaine vers les DOM-COM ou la Nouvelle-Calédonie, sont notamment exclus les envois de marchandises avec ou sans valeur marchande (Colissimo), ainsi que les Postréponse